



VILLE DE TRÉLISSAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024

Date d'affichage de la convocation : 2 avril 2024

Le douze avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de la Commune de TRÉLISSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis COLBAC, Maire.

Nombre de Conseillers :	
- En exercice	29
- Présents	24
- Représentés	5
- Votants	29

S'appliquent les règles de droit commun selon lesquelles :

- pour les réunions de l'organe délibérant, le quorum est fixé à la majorité des membres en exercice,
- pour la tenue des séances, un élu ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Francis COLBAC, Mme Nadine BUFFIÈRE, M. Bertrand BOISSERIE, Mme Véronique BOUNET, M. Mathieu NABOULET, Mme Méloë COLBAC, M. Olivier GEORGIADÈS, Mme Sandrine HARTMANN, M. Éric LELOGEAS, Mme Monique RAT, Mme Jeanine DELPIT, M. Francis CHRISTMANN, M. Fabrice FAUVET, Mme Christine CONORD, Mme Nathalie SALOMON, Mme Cécilia GRANDCHAMP, M. Philippe JOLIVET, Mme Mariette LAVIGNE, M. Dorian CLUZEAU, M. Éric FALLOUS, M. Benoist GUILLET, Mme Nelly FROMENTIÈRE, Mme Catherine BONNAUD-CATTEROU, M. Christian LONGRO,

EXCUSÉS : M. Daniel SAINT-ANDRÉ (mandataire M. Francis CHRISTMANN), M. Jean-Christophe EYRAUD (mandataire M. Bertrand BOISSERIE), M. Laurent BARBEZIEUX (mandataire M. Francis COLBAC), Mme Ludivine DECABRAS (mandataire Mme Cécilia GRANDCHAMP), Mme Audrey ROUCHE (mandataire M. Éric FALLOUS),

lesquels, formant le quorum, ont pu délibérer.

M. Dorian CLUZEAU a été nommé Secrétaire de séance.

Résultat du vote	
• VOIX POUR	21
• VOIX CONTRE	6
• ABSTENTION(S) ...	0

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Il est présenté au Conseil municipal une note explicative de synthèse sur le compte administratif 2023 (ci-après) :

Note de présentation du Compte Administratif 2023

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'exécution du budget donne lieu l'année suivante à la présentation d'un compte administratif qui est lui aussi soumis à l'approbation des élus municipaux. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours d'une année.

Il traduit ainsi les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il donne des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs.

A – La section de fonctionnement

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
DÉPENSES	8 293 025,46	8 034 111,34	7 754 927,54	7 596 837.12
RECETTES	9 722 677,41	9 214 502,30	9 041 816,94	9 105 187.62

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
DÉPENSES	7 907 982,34	7 473 243,92	7 906 918,22	8 994 387,99	9 224 534.60
RECETTES	9 041 835,77	8 891 931,22	9 613 281,35	9 818 345,47	11 311 587.49

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 9 224 534.60 €

Article	Libelles	BP 2023 et DM	CA 2023
011	Total Charges Caractère Général	2 898 250.00	2 696 319.84
012	Total Charges de Personnel	5 122 550.00	5 122 230.31
65	Total Charges de Gestion Courante	848 545.00	815 929.72
66	Total Charges Financières	212 500.00	189 529.36
67	Total Charges Exceptionnelles	5 100.00	24.00
68	Total Dotations aux provisions	2 426.00	2 425.74
042	Opérations d'Ordres entre Sections	306 746.00	318 379.86
014	Atténuation de Produits	98 253.12	79 695.77
023	Virement Section Investissement	1 053 501.88	
	Total Dépenses de Fonctionnement	10 547 872.00	9 224 534.60

L'analyse de la répartition par nature des dépenses de fonctionnement permet les constats suivants :

Chapitre 011 : Charges à caractère général : Montant : 2,696 M€. Il s'agit des crédits alloués au fonctionnement des services et des équipements. Ils représentent 29 % du total. En augmentation de 1 % hors travaux en régie par rapport aux crédits consommés en 2022.

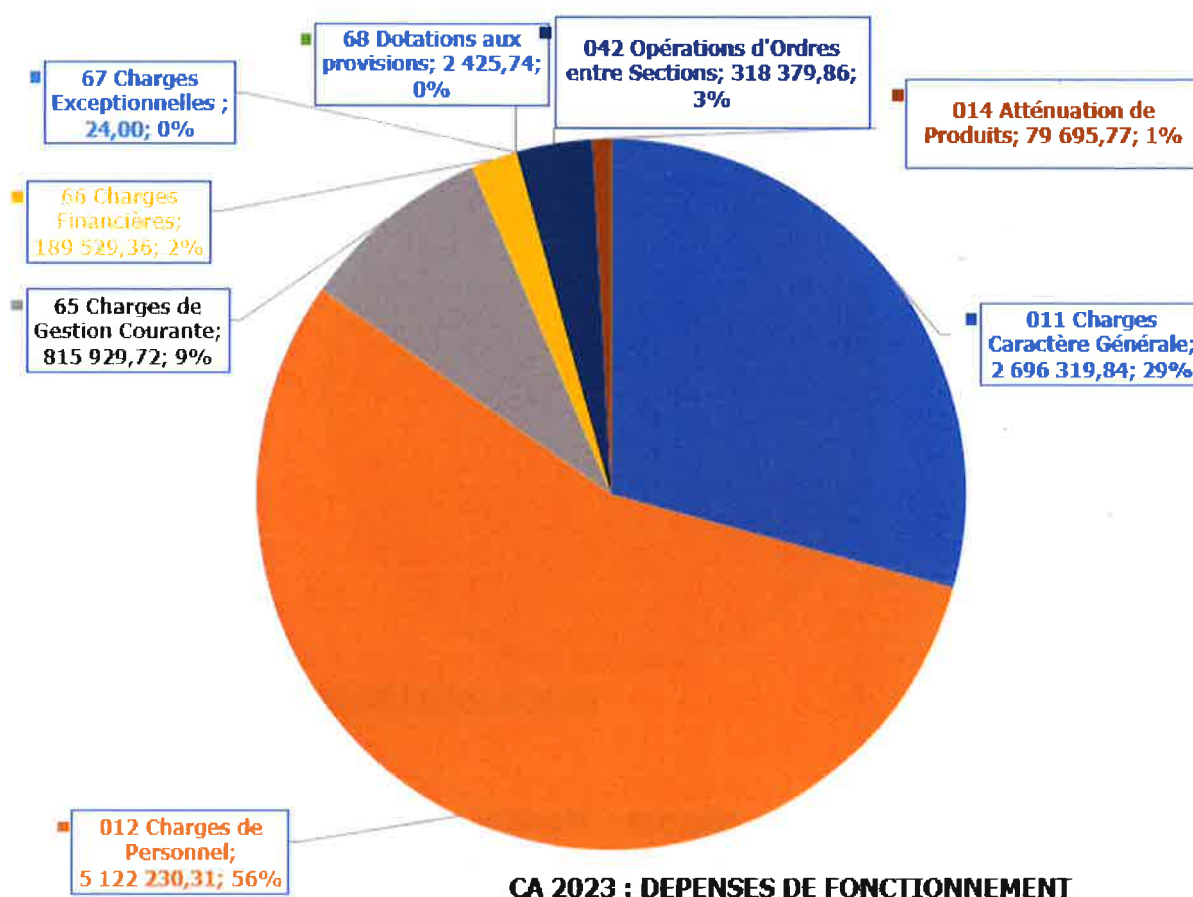
Chapitre 012 : Charges de personnel : Montant : 5,122 M€ qui représentent 56 % du total. En augmentation de 1.4 % par rapport aux crédits consommés de 2022.

Chapitre 014 : Atténuations de produits : Montant : 79.7 K€. En diminution notamment sur les pénalités de la loi SRU.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : Montant : 816 K€. Elles représentent 9 % du total et sont en augmentation de 4 %. Les dépenses les plus importantes sont la subvention au CCAS et les subventions aux associations.

Chapitre 66 : Intérêts de la dette : Montant : 189 K€.

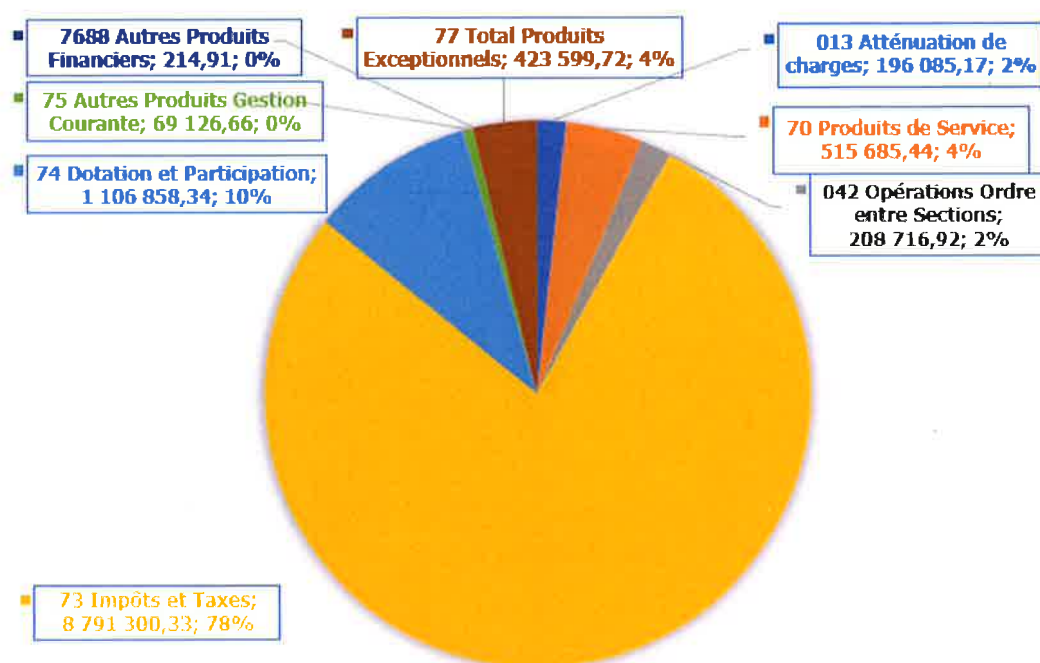
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : Montant : 0.024 K€.



2. Les recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 11 311 587.49 € et se répartit comme suit :

Article	Libelles	BP 2023 et DM	CA 2023
002	Excédent Fonctionnement Reporté		
013	Total Atténuation de charges	125 000.00	196 085.17
70	Total Produits de Service	555 000.00	515 685.44
042	Opérations Ordre entre Sections	250 600,00	208 716.92
73	Total Impôts et Taxes	8 088 651,00	8 791 300.33
74	Total Dotation et Participation	1 041 000.00	1 106 858.34
75	Autres Produits Gestion Courante	77 165,00	69 126.66
76	Autres Produits Financiers	108,00	214.91
77	Total Produits Exceptionnels	410 348.00	423 599.72
	Total Recettes de Fonctionnement	10 547 872.00	11 311 587.49
	Excédent		2 087 052.89



CA 2023 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013 : Atténuations de charges : Montant : 199 K€. Ce chapitre regroupe principalement les remboursements sur rémunérations des agents en maladie. Il est en augmentation du fait d'une hausse de l'absentéisme.

Chapitre 70 : Produits des services : Montant : 516 K€. Ils correspondent entre autres aux recettes perçues par les services rendus par la médiathèque, l'accueil de loisirs, les repas facturés dans les restaurants scolaires. Ils représentent 4 % du total des recettes. En baisse de 5.7 % par rapport à 2022.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : Montant : 8,791 M€. Ce chapitre représente 78 % du total des recettes. Le compte 73111 qui correspond au produit des taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti est en augmentation de 7.2 % lié à l'inflation. La majeure partie de ces ressources est perçue en décembre.

Chapitre 74 : Dotations et participations : Montant : 1.106 K€. Elles représentent 10 % du total. **A noter et à titre exceptionnel pour 2023, le versement du filet de sécurité d'un montant de 485 854.94 €.**

La dotation globale de fonctionnement depuis 2013 est la suivante avec une forte diminution entre 2013 et 2017 :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF	926 835	851 078	674 629	462 429	350 809	326 034	306 649	288 775

	2021	2022	2023
DGF	283 386	282 696	299 723

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : Montant : 69 K€. Ils recouvrent les revenus des immeubles (location appartement, salles, publicité sur les véhicules...). En baisse de 9.2 % par rapport à l'année dernière.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : Montant : 423 K€.

Le montant réalisé correspond principalement à une proposition de restructuration d'un prêt contracté auprès de la Caisse d'Épargne. Ce prêt a ainsi été soldé en date du 25 mai 2023 avec un remboursement d'un montant de 330 838.13 €.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre : Montant : 209 K€. Les crédits inscrits correspondent à des écritures comptables entre les deux sections.

B – La section d'investissement

L'exécution budgétaire fait ressortir 3 420 325.70 € de dépenses d'investissement et 2 479 876.56 € de recettes d'investissement en tenant compte du solde d'exécution de la section d'investissement 2022.

1. Les dépenses d'investissement

Elles se décomposent de la façon suivante :

Chapitres	BP 2023 et DM	CA 2023
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	79 700,00	79 628,28
20 - Immobilisations incorporelles	12 180,00	1 000,00
204 - Subventions d'équipement	409 365,00	325 266.70
21 - Immobilisations corporelles	367 688.63	347 372.75
23 - Immobilisations en cours	1 162 528.19	892 827.39
16 - Emprunts	1 308 000.00	1 289 345.12
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	250 600,00	208 716.92
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	276 168.54	276 168.54
Total Dépenses d'Investissement	3 866 230.36	3 420 325.70

Les principales réalisations de l'année 2023 sont les suivantes :

NATURE DES OPÉRATIONS	TOTAL BUDGET 2023 + DM	RÉALISATIONS 2023	TAUX DE RÉALISATION
011 - Animation	5 680.00	5 680.00	100.00 %
030 - Médiathèque	35 208.94	26 395.44	74.96 %
047 - Cimetière	8 000.00	7 239.82	90.49 %
061 -Elémentaire Emile Zola	6 300,00	5 670.03	90.00 %
063 - Elémentaire des Maurilloux	41 950.00	40 393.93	96.29 %
064 - Maternelle des Romains	6 000,00	5 021.18	83.68 %
065 - Elémentaire des Romains	5 350.00	2 641.96	49.38 %
066 - Maternelle Jean Eyraud	1 700,00	1 461.19	85.95 %
067 - Maternelle des Maurilloux	16 000,00	0.00	0.00 %
080 - Plaine de la Liberté Franck Grandou	35 659.20	35 659.20	100.00 %
090 - Foyer	30 560.00	18 737.53	61.31%
100 - Bâtiments divers	23 000.00	15 934.94	69.28%
140 - Marie	24 301.00	21 094.15	86.80%
150 - Ateliers	137 600.00	107 525.06	78.14 %
160 - Sports	302 985.00	289 000.67	95.38%
170 - Restaurant scolaire	24 646.00	23 544.44	95.53 %
190 - Conformité électrique	210 800.00	135 295.85	64.18 %
210 - Voirie	779 456.68	584 374.72	74.97 %
212 - Conformité des jeux et équipements extérieurs	5 000,00	0.00	0.00 %

2. Les recettes d'investissement

Les recettes se décomposent de la façon suivante :

Chapitres	BP + DM 2023	CA 2023
13 - Subventions d'équipement	547 025.00	195 853.00
10 – Dotations, fonds divers	1 008 957.48	1 015 643.70
16 - Emprunts	950 000,00	950 000,00
040 - Opérations d'ordre	306 746,00	318 379.86
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 053 501.88	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 866 230.36	2 479 876.56

C – Les emprunts et la dette

La commune a eu recours à un emprunt de 950.000 € en 2023. Elle poursuit son désendettement malgré tout. L'évolution de l'encours de la dette depuis 2012 est le suivant :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours	16,3	15,1	14,0	12,8	11,8	10,8	10,5	9,8	9,3	9,4	8.5

En millions d'euros

Ratio		29	9	10	9	8	8	7	6	8	4

D – Le total général des deux sections

RÉCAPITULATIF COMPTE ADMINISTRATIF 2023			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	9 224 534.60	11 311 587.49	2 087 052.89
Investissement	3 144 157.16	2 479 876.56	- 664 280.60
TOTAUX	12 368 691.76	13 791 464.05	
Reprise N-1	276 168.54		
Solde d'exécution			- 940 449.14
R.A.R	79 195.67		79 195.67
FONCTIONNEMENT	9 224 534.60	11 311 587.49	2 087 052.89
INVESTISSEMENT	3 499 521.37	2 479 876.56	-1 019 644.81

L'affectation des résultats se fera de la manière suivante :

Affectation du résultat	(Déficit d'investissement) D001	940 449.14
	(Excédent de fonctionnement) 1068	2 087 052.89

Nombre de Conseillers :	
- Présents	23
- Représentés	4
- Votants	27



Puis le Maire se retire au moment du vote du compte administratif 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Mme Nadine BUFFIÈRE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Francis COLBAC, Maire,

1° LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2023 par M. Éric LELOGEAI, Adjoint délégué aux finances ;

2° CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

4° VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	9 224 534.60	11 311 587.49	2 087 052.89
INVESTISSEMENT	3 144 157.16	2 479 876.56	-664 280.60
Reprise N-1	276 168.54		
RESTES A RÉALISER			
	79 195.67		79 195.67
RÉSULTATS CUMULÉS			
FONCTIONNEMENT	9 224 534.60	11 311 587.49	2 087 052.89
INVESTISSEMENT	3 499 521.37	2 479 876.56	-1 019 644.81

- ⇒ Excédent de fonctionnement de : 2 087 052.89 €
 ⇒ Déficit d'investissement de : 940 449.14 €.

Fait à TRÉLISSAC, le 17 avril 2024

Le Secrétaire de séance

Le Maire


Dorian CLUZEAU


Francis COLBAC

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de plein droit de cet acte à compter :

de sa transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 19 AVR. 2024
 et

de sa publication électronique sur le site de la commune le : 19 AVR. 2024

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant le porter à connaissance des intéressés de cet acte - publication électronique sur le site internet de la commune (article L. 2131-1 du CGCT) - par courrier adressé au Tribunal administratif de Bordeaux (9 rue Tastet - CS 21490 - 33063 Bordeaux Cedex) ou par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible à partir du site « *www.telerecours.fr* ».

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ou deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.